

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre (NASMO)
du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025
Chantier n°4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de
l'éducation et de la formation professionnelle**

Version Finale

Mai 2026

Acronymes	3
Résumé analytique	5
I. Introduction	7
II. Bilan des progrès	8
2.1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès.....	8
2.2. Réalisations, réformes et mesures entreprises en 2025.....	14
Développement de la petite enfance et préparation à la scolarité.....	14
Renforcement du cadre réglementaire et promotion de l'école républicaine.....	15
Développement des compétences fondamentales et promotion de l'alphabétisation	15
Expansion de l'accès et amélioration de l'environnement scolaire	16
Renforcement des ressources humaines et amélioration de la qualité de l'enseignement	16
Modernisation des supports pédagogiques et numérisation	16
Valorisation de la profession enseignante	17
Diversification et modernisation de l'enseignement supérieur.....	18
III. Principaux défis structurels du secteur éducatif	19
IV. Perspectives du secteur éducatif.....	20
V. Financement du chantier	21
VI. Conclusions du chantier	22
VII. Recommandations	24
VIII. Annexes.....	27
VIII.1. Bibliographie	27

Acronymes

Acronyme	Signification
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDS	Comité de Suivi Sectoriel
CDC	Centre(s) de Développement des Compétences
DGRSE	Direction Générale de la Réforme du Système Éducatif
EETFP	Établissement d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
ENAS	École Nationale d'Action Sociale
ENI	École Normale d'Instituteurs
ENS	École Normale Supérieure
EPTP	Éducation et Formation Technique et Professionnelle
FTP	Formation Technique et Professionnelle
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IA	Intelligence artificielle
IPN	Institut Pédagogique National
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
LFR	Loi de Finances Rectificative
MAEIO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille
MENRSE	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système d'Enseignement
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MFPAM	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers
MRU	Ouguiya mauritanien (nouvelle unité)
ODD	Objectifs de Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
PLFI	Projet de Loi de Finances Initiale
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNQ-FTP	Référentiel National de la Qualité de la Formation Technique et Professionnelle
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDI	Indicateurs de prestation de services (en éducation)
SIRAGE	Système Intégré de Réforme et d'Administration de la Gestion de l'Éducation
TBS	Taux Brut de Scolarisation

Résumé analytique

L'éducation constitue un pilier central de la stratégie nationale de développement de la Mauritanie, inscrite dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2021-2025. En cohérence avec les engagements internationaux, notamment l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), le gouvernement a engagé une réforme ambitieuse visant à garantir un accès équitable à une éducation de qualité, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir le développement du capital humain. Cette dynamique a été consolidée par l'adoption de la loi d'orientation du système éducatif (2022) et la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III). Le présent document dresse le bilan des progrès réalisés en 2025 dans le cadre du deuxième plan d'action de la SCAPP, en mettant en lumière les avancées, les contraintes et les perspectives du secteur éducatif.

Le bilan de l'année 2025 met en évidence une dynamique de réforme réelle, portée par des investissements significatifs et des mesures structurantes visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation. Les efforts consentis dans le développement des infrastructures scolaires, le recrutement d'enseignants et la mise à disposition de ressources pédagogiques ont contribué à renforcer l'offre éducative à tous les niveaux. L'expansion du préscolaire, l'augmentation des effectifs dans l'enseignement supérieur et le développement de la formation professionnelle témoignent d'une volonté d'élargir les opportunités d'apprentissage et de mieux répondre aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, les initiatives en matière de formation continue des enseignants, de modernisation des curricula et d'intégration du numérique traduisent une orientation progressive vers l'amélioration de la qualité des apprentissages.

Toutefois, ces avancées restent encore limitées par des contraintes structurelles qui affectent l'efficacité globale du système. Le faible taux d'exécution des projets, les insuffisances des systèmes d'information et les décalages entre planification et production statistique réduisent la capacité de pilotage et de suivi des performances. Les inégalités d'accès et de réussite demeurent marquées, en particulier au détriment des populations rurales, des ménages pauvres et des femmes dans certains sous-secteurs. De plus, la pression croissante sur les ressources humaines et les infrastructures, liée à l'augmentation rapide des effectifs, pose des défis en termes de qualité et de soutenabilité. Dans ce contexte, le bilan 2025 souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes, de renforcer la gouvernance et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de maximiser l'impact des investissements réalisés.

Sur le plan de la gouvernance et du financement, des efforts importants ont été engagés pour structurer l'action publique et mobiliser des ressources. En 2025, les dépenses d'éducation ont atteint 4,4 % du PIB et environ 20 % des dépenses publiques, un niveau globalement conforme aux standards internationaux. Toutefois, cette performance reste à nuancer en raison de limites liées à la fiabilité des données, notamment l'absence de suivi consolidé de l'exécution budgétaire et certaines surestimations dans la ventilation sectorielle. Par ailleurs, le taux de décaissement des projets demeure faible (41 %), traduisant des contraintes d'absorption et de mise en œuvre.

L'analyse des progrès met en évidence des avancées contrastées selon les sous-secteurs. Dans le préscolaire, le taux de scolarisation a progressé pour atteindre 19 %, grâce à des initiatives ciblées en faveur des enfants vulnérables et à l'introduction de classes préparatoires. Cependant, la couverture reste limitée et le système d'information demeure insuffisant pour assurer un suivi efficace.

Au niveau de l'éducation de base, les indicateurs révèlent des défis structurels importants. Le taux net de scolarisation (56 %) et le taux d'achèvement du primaire (61 %) restent faibles, avec de fortes disparités selon le niveau de vie, le genre et le milieu de résidence. Les inégalités territoriales sont particulièrement marquées en milieu rural, où l'accès et la rétention des élèves demeurent

problématiques. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les politiques d'équité et de maintien scolaire.

La formation technique et professionnelle a connu des progrès notables, avec un taux de réalisation de 78 % des objectifs de formation sur la période 2021-2025. L'augmentation des capacités d'accueil et le développement de nouvelles infrastructures témoignent d'un engagement accru en faveur de l'employabilité des jeunes. Toutefois, l'offre de formation reste encore insuffisamment alignée sur les besoins du marché du travail.

Dans l'enseignement supérieur, les effectifs ont fortement augmenté (+50 % entre 2021 et 2025), traduisant un élargissement de l'accès et une progression vers la parité entre les sexes. Néanmoins, cette expansion s'est accompagnée d'une dégradation du taux d'encadrement, mettant sous pression la qualité de l'enseignement et la capacité des institutions à absorber la demande croissante.

En matière d'alphabétisation, les progrès restent limités malgré une amélioration globale du taux d'alphabétisation (69,3 %). Les disparités persistent, notamment en défaveur des femmes et des populations rurales. L'analphabétisme des jeunes et des femmes constitue un défi majeur, en lien avec des vulnérabilités sociales plus larges.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre de réformes structurantes. Celles-ci incluent le développement d'une stratégie nationale du préscolaire, l'adoption de mesures favorisant l'intégration entre enseignement formel et originel, le renforcement de la formation des enseignants, ainsi que des investissements importants dans les infrastructures et les équipements scolaires. Des efforts significatifs ont également été déployés pour améliorer la qualité des apprentissages, notamment à travers la production de manuels scolaires, la formation continue des enseignants et la promotion des outils numériques.

Malgré ces avancées, le secteur reste confronté à plusieurs défis structurels. L'accès équitable à l'éducation demeure limité par la croissance démographique et les disparités territoriales. La qualité des apprentissages reste insuffisante, avec des niveaux faibles en compétences fondamentales. L'inadéquation entre formation et emploi persiste, en particulier dans les secteurs émergents. Par ailleurs, les insuffisances en matière de gouvernance, de coordination intersectorielle et de systèmes d'information limitent l'efficacité des politiques publiques.

Les perspectives du secteur éducatif s'inscrivent dans une approche systémique fondée sur le continuum éducatif. L'objectif est de garantir des parcours cohérents, inclusifs et adaptés aux besoins du développement économique et social. Les priorités portent sur la généralisation de l'enseignement de base, l'amélioration de la qualité des apprentissages, le développement de la formation professionnelle, la modernisation de l'enseignement supérieur et le renforcement des programmes d'alphabétisation.

Dans ce cadre, plusieurs orientations stratégiques se dégagent. Elles concernent notamment le renforcement de la gouvernance et du pilotage du secteur, l'amélioration de l'efficacité et de l'équité du financement, la réduction des inégalités d'accès, l'investissement dans la qualité des apprentissages, ainsi que le développement de formations en adéquation avec les besoins du marché du travail. La transformation numérique du système éducatif et le renforcement de la résilience face aux chocs constituent également des axes prioritaires.

En conclusion, bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la transformation du système éducatif mauritanien nécessite une accélération des réformes, un renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure allocation des ressources. L'amélioration durable de la qualité, de l'équité et de la pertinence de l'éducation demeure une condition essentielle pour soutenir le développement du capital humain et accompagner les ambitions économiques et sociales du pays.

I. Introduction

L'amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité figure parmi les priorités centrales de la SCAPP et de son plan d'action quinquennal 2021-2025. Dans ce cadre, l'éducation inclusive est identifiée comme un levier essentiel pour la réalisation du principe de « ne laisser personne pour compte » et pour le renforcement de la cohésion sociale.

Le plan d'action 2021-2025 s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

1. garantir un enseignement de base accessible et de qualité, favorisant une meilleure transition vers le cycle secondaire, à travers l'amélioration de la gouvernance, l'élargissement de l'accès inclusif et la modernisation du secteur, notamment par le numérique ;
2. promouvoir un enseignement originel moderne et tolérant, contribuant à la lutte contre l'extrémisme, ainsi qu'une alphabétisation alignée sur les stratégies éducatives nationales ;
3. développer un enseignement supérieur performant et diversifié, en adéquation avec les besoins de l'économie, soutenu par une recherche scientifique endogène et inclusive ;
4. renforcer une formation professionnelle de qualité, diplômante et adaptée aux besoins du marché du travail, par la diversification de l'offre et l'augmentation des capacités d'accueil.

Ces orientations ont été consolidées par l'adoption de la loi d'orientation du système éducatif national (Loi n° 2022-023/P. R), qui vise à promouvoir l'équité, la cohésion sociale et le développement d'un système éducatif tourné vers l'avenir, garantissant l'égalité des chances et encourageant l'enseignement des sciences et des technologies. Le Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III), adopté en 2024, constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de ces réformes en vue d'assurer l'atteinte des cibles éducatives des ODD.

La réalisation des objectifs de la SCAPP implique plusieurs départements ministériels et agence gouvernementale :

- le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système d'enseignement (MENRSE) ;
- le ministère de la Formation professionnelle, de l'artisanat et des métiers (MFPAM) ;
- le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ;
- le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO)

D'autres ministères interviennent dans le système éducatif et de formation, principalement par la tutelle d'établissements de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, ou à travers la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des infrastructures éducatives et des programmes ciblant les groupes vulnérables. Il s'agit du ministère de la défense qui assure la tutelle de deux institutions de formation supérieure, ministère de la santé qui assure la tutelle des écoles de santé, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et ministère de l'autonomisation des jeunes, de l'emploi, des sports et service civique et le ministère du commerce et du tourisme qui assurent également la tutelle des instituts de formation professionnelle et Taazour qui met en œuvre des interventions ciblées en faveur de la scolarisation des enfants les plus démunies et le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qui intervient dans la maîtrise d'ouvrage de constructions scolaires.

La présente note fait le bilan des actions entreprises en 2025 dans le cadre du deuxième plan d'action de la SCAPP, en particulier sur le chantier 4 relatif au Relèvement **de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle**. Elle analyse les progrès réalisés, identifie les contraintes rencontrées, explore les opportunités, et formule des recommandations. La méthodologie

repose sur une revue documentaire, l'analyse des données administratives ainsi que des entretiens avec les membres du Comité de développement sectoriel (CDS).

II. Bilan des progrès

Le plan d'actions de la SCAPP s'articule autour de trois axes stratégiques visant à assurer à l'ensemble de la population un accès équitable, inclusif et de qualité à l'éducation, ainsi que des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie, conformément à l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4). Ces axes portent sur : (i) la promotion de la bonne gouvernance du secteur, (ii) le renforcement de l'offre éducative et (iii) l'amélioration de la qualité des apprentissages.

Dans ce cadre, le plan définit des objectifs spécifiques pour les différents sous-secteurs de l'éducation et identifie un portefeuille de projets prioritaires. Ce portefeuille comprend 33 projets pour une enveloppe globale estimée à 27 782 millions d'ouguiyas, dont plus de 40 % sont consacrés aux investissements en infrastructures, notamment les constructions scolaires et universitaires.

À ce jour, un montant de 13 110¹ millions d'ouguiyas a été mobilisé par la Direction des Projet de l'éducation et de la formation (DPEF) pour le financement de dix projets, principalement orientés vers l'éducation de base et l'enseignement supérieur. En revanche, les projets initialement prévus au profit de l'enseignement originel et de l'alphabétisation n'ont pas dépassé le stade de maturation.

Le taux de décaissement global demeure relativement faible, s'établissant à 41 %, dont 354,25² millions d'ouguiyas décaissés au titre de l'exercice 2025, traduisant des contraintes dans la mise en œuvre des projets.

Dans ce contexte, l'analyse des progrès réalisés vise à apprécier l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques engagées dans le secteur. Elle s'appuiera sur l'évolution des indicateurs de performance, ainsi que sur l'examen des mesures mises en œuvre par les départements sectoriels au cours de l'année 2025

2.1. Evolution des indicateurs et analyse des progrès

La matrice des indicateurs de la SCAPP permet de suivre les progrès en matière de financement du secteur de l'éducation, conformément aux engagements du gouvernement. Elle permet également de suivre l'éducation tout au long de la vie, en cohérence avec la vision des Objectifs de développement durable (ODD).

Ainsi, la matrice retient deux indicateurs pour le préscolaire, deux pour l'éducation de base, ainsi que deux pour le suivi de l'alphabétisation, notamment chez les jeunes et les femmes. Elle comprend également trois indicateurs relatifs à la formation professionnelle.

En effet, le plan quinquennal de la SCAPP 2021-2025 a retenu douze indicateurs pour le suivi du chantier Éducation. Parmi ces indicateurs, quatre sont renseignés à partir des enquêtes auprès des ménages, tandis que huit proviennent des données administratives.

Cependant, la non-concordance entre le calendrier statistique et les cycles de planification de la SCAPP ne permet pas de renseigner ces indicateurs au moment opportun, notamment lors de l'évaluation du deuxième plan ou de l'élaboration du troisième plan quinquennal. Par ailleurs, la faiblesse des systèmes d'information sectoriels entrave le suivi des indicateurs fondés sur les données administratives.

¹ Matrice de suivi des projets DPEF/MAED

² Direction des financements /MAED

Financement du secteur

La loi d'orientation 2022-023 engage l'État à garantir les ressources nécessaires au financement de l'éducation, conformément aux recommandations du Cadre d'action Éducation 2030 qui fixe 4 % du PIB comme niveau de financement minimal pour réaliser l'agenda 2030. En 2025, les dépenses de l'éducation ont atteint 23755³ millions MRU soit 20% des dépenses publiques et 4,4% du PIB selon les le ministère de l'éducation nationale et de la réforme du système d'enseignement. Cependant, ces données s'appuient sur la loi des finances initiale et s'appuient sur des hypothèses et non sur les dépenses réelles dans le secteur. Par exemple le tableau de suivi du MENRSE considère que 85% du budget du MAEIO sont consacrés à l'éducation alors que l'allocation budgétaire à l'enseignement originel et l'alphabétisation les deux sous-secteurs gères par le département ne représente que 13% de l'allocation globale.

Préscolaire

En 2025, la Mauritanie compte près de cinq cent mille enfants âgés de 3 à 5 ans, selon les projections de l'ANSADE (491 780). D'après le rapport d'ouverture de l'année scolaire 2025-2026, environ 94 000 enfants de cette tranche d'âge étaient scolarisés durant l'année scolaire 2024-2025, soit un taux de préscolarisation de 20 %.

Ce taux représente une augmentation significative par rapport à 2023, où il s'établissait à 16 % selon le RGPH. Cette progression s'explique notamment par la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, qui a intégré une année de préparation à l'école au sein de certains établissements scolaires, ainsi que par la prise en charge de la scolarisation de près de 45 000 enfants issus de milieux défavorisés.

Par ailleurs, l'absence d'un système d'information fonctionnel au sein du sous-secteur du préscolaire ne permet pas de renseigner le deuxième indicateur retenu par la SCAPP pour suivre les progrès en milieu rural, à savoir : « le nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques fonctionnels en milieu rural »

Education de base

La SCAPP retient deux principaux indicateurs pour le suivi de l'éducation de base : le **taux net de scolarisation (TNS)** et le **taux d'achèvement du primaire**. Toutefois, l'analyse des différentes sources de données met en évidence des écarts importants qui interrogent la fiabilité, la cohérence et la comparabilité des statistiques produites.

S'agissant du taux net de scolarisation, l'Annuaire statistique 2025 du ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système d'enseignement fait état d'un TNS de **82 % en 2025** et de **78 % en 2023**. À l'inverse, les résultats du Recensement général de la population (RGPH 2023) estiment ce même indicateur à **56 %**, soit un écart de **22 points de pourcentage**. Une telle différence dépasse largement les variations pouvant résulter de l'évolution normale du système éducatif et traduit des divergences importantes entre les dispositifs de production statistique.

Des incohérences similaires sont observées pour le taux d'achèvement du primaire. L'Annuaire statistique du ministère indique un taux de **87 % en 2023**, porté à **90 % en 2025**, tandis que le Plan national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE) estime ce même indicateur à **61 % en 2023**, soit un écart de **26 points de pourcentage** avec les statistiques administratives.

Ces écarts s'expliquent en partie par les différences de méthodologie. Les statistiques administratives sont construites à partir des données du recensement scolaire, qui comptabilisent les effectifs d'élèves inscrits dans les établissements d'enseignement et les rapportent aux projections démographiques de la population en âge scolaire. En revanche, le RGPH et les enquêtes auprès des ménages reposent sur

³ DPRSE/MENRSE

les déclarations des ménages et permettent de mesurer la fréquentation scolaire effective ainsi que le niveau d’instruction atteint par les individus. Ces approches ne couvrent donc pas exactement les mêmes réalités et peuvent conduire à des estimations sensiblement différentes.

Au-delà des différences méthodologiques, les données du RGPH 2023 mettent en évidence une situation préoccupante en matière d’achèvement du cycle primaire. Elles montrent que, parmi les enfants âgés de 14 à 16 ans, **seul un enfant sur dix a effectivement achevé le cycle primaire**, révélant des niveaux d’achèvement très inférieurs à ceux rapportés par les statistiques administratives. Ce constat suggère que les indicateurs fondés sur les données administratives pourraient surestimer les performances réelles du système éducatif, notamment en raison des abandons scolaires, des redoublements et des écarts entre les inscriptions administratives et les parcours scolaires effectivement réalisés.

L’analyse révèle également de profondes disparités socio-économiques et territoriales. Les inégalités les plus marquées concernent le niveau de vie des ménages : le taux d’achèvement n’est que de **2 %** chez les enfants appartenant au quintile le plus pauvre, contre **18 %** chez ceux issus du quintile le plus riche. Les écarts entre milieux de résidence sont également importants, avec un taux de **4 % en milieu rural** contre **14 % en milieu urbain**. À l’échelle régionale, le **Hodh Chargui** enregistre le taux d’achèvement le plus faible (**4 %**), tandis que le **Tiris Zemmour** affiche le taux le plus élevé (**19 %**).

Ces résultats mettent en évidence le caractère profondément inégalitaire de l’accès à un cycle primaire complet. Ils montrent que les enfants issus des ménages les plus pauvres, vivant en milieu rural ou dans les régions les plus défavorisées, cumulent les facteurs de vulnérabilité qui limitent leurs chances d’achever leur scolarité primaire.

Cette situation interpelle les pouvoirs publics sur l’efficacité du système éducatif à garantir non seulement l’accès à l’école, mais également le maintien des élèves jusqu’à l’achèvement du cycle primaire. Elle souligne la nécessité de renforcer les politiques de lutte contre l’abandon scolaire, d’améliorer la qualité des apprentissages dès les premières années de scolarisation et de mettre en œuvre des interventions ciblées en faveur des populations les plus vulnérables.

L’achèvement du primaire constitue en effet le socle des apprentissages fondamentaux — lecture, écriture, calcul et compétences socio-émotionnelles — indispensables à la poursuite des études, à l’accès à la formation professionnelle et à une insertion durable sur le marché du travail. Il représente également un levier essentiel de réduction des inégalités, en particulier pour les filles et les enfants issus de milieux défavorisés. Garantir à tous les enfants l’achèvement du cycle primaire constitue ainsi une condition indispensable au renforcement du capital humain, à la promotion de l’équité sociale et territoriale et à l’atteinte des objectifs de la SCAPP et des Objectifs de développement durable.

Formation professionnelle

La **Formation Technique et Professionnelle** (FTP) a pour vocation principale de préparer à l’emploi, tout en permettant la poursuite d’études supérieures. La SCAPP et la loi d’orientation du système éducatif considèrent la formation professionnelle comme « l’une des principales composantes du dispositif national de préparation des ressources humaines et l’un des leviers essentiels du développement. »

La vision de la stratégie nationale de l’**Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle** (EFTP) 2023-2030 s’aligne sur la vision et les objectifs de la SCAPP : « En 2030, la Mauritanie disposera d’une population formée aux compétences du XXI^e siècle pour répondre efficacement aux besoins présents et futurs du marché du travail, soutenue par un système de

développement des compétences favorisant l'employabilité, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie. »

Le plan d'action de la SCAPP 2021-2025 ciblait la formation de 16118 jeunes en formation diplômante, en 2025 la cible a été atteinte à 78% soit 12650 jeunes formées durant ce quinquennat.

Le second indicateur retenu est relatif au nombre de formateurs en FTP formés, le Plan d'action n'a pas retenue une cible pour cet indicateur, toutefois l'année 2025 a été marquée par le recrutement de 110 élèves-formateurs. Ce recrutement devrait permettre l'évolution de l'indicateur pour atteindre 724 formateurs formés dans le sous-secteur de la formation professionnelle pour encadrer plus de 19 260 (effectif en 2024-2025).

Le troisième indicateur concerne la construction de l'École de technologie du pétrole, du gaz et des mines. Cette infrastructure, désormais achevée, a été choisie comme indicateur traceur de la politique gouvernementale visant à renforcer l'offre de formation et à en assurer l'adéquation avec les besoins du marché du travail, notamment dans le contexte des perspectives prometteuses du secteur extractif en Mauritanie.

Enseignement supérieur

Les efforts entrepris au cours de ce cycle ont permis une augmentation significative des effectifs étudiants, qui sont passés de 29 426 en 2021 à 47 734 en 2025, soit une hausse de plus de 50 %. La désagrégation par sexe met en évidence une évolution favorable vers la parité, avec une proportion de femmes passant de 39 % en 2021 à 49 % en 2025.

Toutefois, ces résultats globaux masquent encore certaines disparités lorsqu'ils sont rapportés à la population. En effet, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants s'élève à 983, alors qu'il n'est que de 864 filles pour 100 000 habitants, traduisant ainsi un écart persistant en défaveur de ces dernières.

Par ailleurs, l'augmentation des capacités d'accueil et le doublement des effectifs ont engendré une pression accrue sur le personnel d'encadrement. Ainsi, le taux d'encadrement s'est dégradé, passant de 33 étudiants par enseignant en 2021 à 52 en 2025.

Au niveau de la recherche scientifique, des progrès notables ont également été enregistrés. Le nombre de doctorats soutenus au sein des écoles doctorales de l'Université de Nouakchott a ainsi doublé, passant de 31 en 2021 à 61 en 2025. De même, la production scientifique a connu une amélioration sensible, avec 173 articles indexés publiés en 2025 contre 118 en 2021.

Alphabétisation et enseignement originel

L'alphabétisation constitue l'un des fondements essentiels du développement social et humain. Elle ne se limite pas à l'acquisition des compétences de base en lecture, en écriture et en calcul, mais représente un levier déterminant pour l'autonomie des individus, leur participation à la vie sociale et leur intégration économique.

Sur le plan social, l'alphabétisation favorise une meilleure inclusion des populations, en particulier des groupes vulnérables. Elle renforce la capacité des individus à accéder à l'information, à comprendre leurs droits et devoirs, et à participer de manière active à la vie communautaire et citoyenne. Une population alphabétisée est également mieux outillée pour adopter des comportements favorables à la santé, à la nutrition, à l'éducation des enfants et à la protection de l'environnement.

Du point de vue économique, l'alphabétisation améliore l'employabilité et la productivité, facilite l'accès à la formation professionnelle et soutient l'entrepreneuriat, notamment dans les secteurs informels qui

dominent souvent les économies des pays en développement. Elle contribue ainsi à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Deux indicateurs sont retenus pour le suivi de ce sous-secteur de l'éducation : le *taux d'analphabétisme* des jeunes et *nombre de femmes déscolarisées alphabétisées*. Le premier indicateur est renseigné par les opérations de collecte auprès des ménages et le second n'est pas renseigné par le système statistique national.

En Mauritanie, sept adultes sur dix sont alphabétisés, soit 69,3 % de la population âgée de 15 ans et plus. Toutefois, des disparités importantes sont à noter, notamment en matière de genre. Malgré l'atteinte de la parité au niveau de l'enseignement primaire depuis plus d'une décennie, le niveau d'alphabétisation demeure plus élevé chez les hommes (73 %) que chez les femmes (66 %). L'analphabétisme des femmes et des jeunes constitue ainsi un goulot d'étranglement majeur pour les initiatives de développement et pour la lutte contre les pratiques néfastes, en limitant l'accès à l'information, l'autonomisation et la participation sociale.

Par ailleurs, un quart des jeunes sont analphabètes, et près de 50 % des individus appartenant aux deux quintiles les plus pauvres le sont également. De manière générale, les taux d'alphabétisation les plus faibles sont observés dans les régions les plus pauvres, notamment le Guidimagha, le Gorgol, le Hodh El Gharbi, le Hodh Chargui et l'Assaba.

Ces régions, majoritairement frontalières, sont régulièrement touchées par des crises alimentaires et nutritionnelles. Elles enregistrent également les taux les plus élevés de mariages d'enfants et de mutilations génitales féminines, renforçant ainsi le lien entre analphabétisme, vulnérabilités sociales et inégalités de genre.

Tableau 1 : matrice d'indicateurs de suivi du chantier 4 du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE ⁴	23,1% en 2025 et 30% en 2030	19,9% ⁵	19,8% (Exécution LFR 2023)	21	21.7 ⁶

⁴ Données tirées du Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025

⁵ Source PNDSE III

⁶ Source DGRSE/MENRSE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89% ⁷	2020					4.1	4.4 ⁸
Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98% (RGPH)	ND	20% ⁹
Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques	NI	NI	ND	ND
Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030		56% (RGPH)	ND	82,32%(SIRAGE)
Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	61,2% (MENRSE)	61,2%(PNDSE)		89,89%(SIRAGE)
Proportion de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, ne sachant pas lire, ni écrire et ni compter (Taux d'analphabétisme)	31,3%	-	-	-		30% (RGPH)	ND	ND
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255	9 591	12650
Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-	ND	ND	614 (Rapport revue PNDSE)	ND
Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		ND	ND	ND

⁷ La matrice de indicateurs de la SCAPP ne précise pas la source ni la cible

⁸ Source DGRSE/MENRSE

⁹ Rapport d'ouverture 2025-2026 MASEF

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		NI ¹⁰		NI
Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		ND	ND	100%

2.2. Réalisations, réformes et mesures entreprises en 2025

En 2025, plusieurs mesures institutionnelles ont été engagées afin de renforcer le cadre réglementaire et stratégique du secteur de l'éducation en Mauritanie. Ces réformes s'inscrivent dans une approche intégrée visant à consolider le **continuum éducatif**, depuis l'alphabétisation et l'enseignement originel jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie, tout en améliorant la qualité de l'apprentissage et l'employabilité des jeunes.

Développement de la petite enfance et préparation à la scolarité

Le développement de la petite enfance constitue un levier essentiel pour améliorer les apprentissages futurs et réduire les inégalités éducatives dès les premières années de la vie. Dans cette perspective, le gouvernement a élaboré en 2025 une Stratégie nationale de développement du préscolaire 2025-2030, en cohérence avec la réforme budgétaire et intégrée dans le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2026-2028 du ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF). L'intégration de cette stratégie dans la programmation budgétaire pluriannuelle vise à renforcer la planification du sous-secteur et à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des interventions, notamment grâce à l'introduction progressive de la budgétisation par programmes.

Dans le même esprit, la relance du processus de recensement des structures préscolaires vise à améliorer la disponibilité et la fiabilité des données du sous-secteur. Le renforcement du système d'information permettra de mieux orienter les politiques publiques et de soutenir une gestion axée sur les résultats, en facilitant le suivi de l'accès, de la qualité et de l'équité dans l'offre préscolaire.

Le gouvernement a également engagé des actions visant à renforcer la qualité de l'encadrement pédagogique dans les structures préscolaires, en particulier dans les zones rurales et les régions vulnérables. Dans ce cadre, 140 monitrices du préscolaire ont été recrutées en tant que prestataires de services locaux, contribuant ainsi à renforcer l'offre éducative dans les zones à faible couverture. Par ailleurs, 212 monitrices en service dans les régions des deux Hodh, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant ont bénéficié de programmes de formation continue, organisés en collaboration avec l'École nationale d'action sociale (ENAS), afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement pédagogique des enfants.

Ces interventions ont été complétées par des mesures ciblées visant à réduire les inégalités d'accès au préscolaire, en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés. Ainsi, les frais de préscolarisation de 16 100 enfants issus de familles vulnérables ont été pris en charge dans 772 structures préscolaires.

¹⁰ Indicateur non identifié

réparties dans l'ensemble des wilayas du pays. Par ailleurs, 332 jardins d'enfants communautaires ont été équipés et dotés en matériels didactiques, contribuant à améliorer l'environnement d'apprentissage et à renforcer la préparation des enfants à l'entrée à l'école primaire.

Ces efforts s'inscrivent dans une approche visant à renforcer le continuum éducatif, en favorisant une transition plus réussie entre la petite enfance et l'enseignement de base.

À long terme, le renforcement du préscolaire constitue un investissement stratégique pour le développement du capital humain, en améliorant les acquis d'apprentissage dès les premières années, en réduisant les inégalités éducatives et en augmentant les chances de réussite scolaire et d'insertion socio-économique des enfants

Renforcement du cadre réglementaire et promotion de l'école républicaine

Au niveau de l'enseignement de base, plusieurs mesures ont été adoptées pour favoriser la scolarisation universelle et promouvoir l'école républicaine. L'adoption du décret relatif aux passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel constitue une avancée importante pour renforcer l'intégration des différents segments du système éducatif.

Cette mesure devrait faciliter la scolarisation d'une part importante des enfants fréquentant exclusivement l'enseignement coranique. En effet, selon le RGPH 2023, 21 % des enfants âgés de 6 à 11 ans suivaient uniquement un enseignement coranique. Ce phénomène est également observé chez les adolescents de 12 à 17 ans, dont 18 % fréquentaient exclusivement ce type d'enseignement. La mise en place de ces passerelles vise ainsi à renforcer l'effectivité de l'obligation scolaire et à favoriser une meilleure articulation entre les différentes formes d'apprentissage.

Par ailleurs, le texte portant organisation de l'enseignement privé consolide le retrait définitif du secteur privé au niveau de l'enseignement primaire et renforce l'encadrement des établissements à programme étranger. L'institutionnalisation du fonds d'appui au logement des enseignants contribue également à l'opérationnalisation de la politique nationale enseignante adoptée en 2023, notamment à travers son axe dédié à la valorisation de la profession enseignante.

Développement des compétences fondamentales et promotion de l'alphabétisation

Dans la perspective de renforcer les compétences de base de la population, l'année 2025 a également été marquée par le lancement du processus d'élaboration d'une Stratégie nationale d'alphabétisation. Cette stratégie vise à définir les orientations et les mesures nécessaires pour réduire significativement l'analphabétisme, qui touche encore une part importante de la population. Selon les résultats du RGPH 2023, près de 25 % des jeunes demeurent analphabètes.

Dans cette même dynamique, le projet de Stratégie nationale de valorisation de l'enseignement originel vise à renforcer la contribution de ce secteur à l'alphabétisation ainsi qu'à la préparation des enfants à la scolarisation. La clarification du statut et de la classification des écoles coraniques devrait également être facilitée par l'adoption prochaine du texte portant organisation de l'enseignement originel.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi ses efforts en matière d'alphabétisation, notamment en faveur des femmes. Ainsi, 2 500 personnes ont bénéficié des programmes d'alphabétisation en 2025, dont 2 450 femmes, témoignant de l'importance accordée à la réduction des disparités en matière d'accès aux compétences fondamentales.

Expansion de l'accès et amélioration de l'environnement scolaire

Les efforts engagés par le gouvernement ont également permis de renforcer l'offre éducative, notamment au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

En 2025, la Mauritanie comptait 3 676 écoles primaires, dont 1 609 écoles complètes, accueillant 750 385 élèves, dont 51 % de filles. Les effectifs de l'enseignement secondaire s'élevaient quant à eux à 321 874 élèves, dont 49 % de filles, répartis dans 392 établissements.

Afin d'améliorer l'accès et l'environnement d'apprentissage, 14 établissements secondaires et 12 écoles primaires ont été construits. Par ailleurs, 190 écoles primaires et 22 établissements secondaires ont été réhabilités dans le cadre du Programme de modernisation de la ville de Nouakchott.

Ces investissements ont été complétés par des actions visant à améliorer les conditions d'apprentissage. Ainsi, 128 500 tables-bancs ont été acquises et distribuées, tandis que 18 500 tables-bancs ont été réparées durant l'année scolaire 2024-2025. Les travaux de réparation de 47 000 tables-bancs supplémentaires ont également été lancés.

Renforcement des ressources humaines et amélioration de la qualité de l'enseignement

L'amélioration de la qualité de l'enseignement constitue également un axe majeur des réformes engagées. Dans ce cadre, 2 343 enseignants et 838 prestataires de services ont été recrutés afin d'améliorer le ratio maître-élèves et de réduire le déficit en personnel enseignant.

Par ailleurs, 55 enseignants en langues nationales ont été recrutés dans le cadre du projet pilote d'enseignement en langues nationales promu par la loi d'orientation du système éducatif.

Les efforts de formation et d'encadrement pédagogique ont également été intensifiés. Au total, 3 498 enseignants et encadreurs pédagogiques ont été formés au cours de l'année. En outre, 51 enseignants du primaire ont bénéficié d'une formation au nouveau programme destiné aux formateurs de l'ENI de Nouakchott.

Au niveau du secondaire, 627 enseignants ont été formés dans le cadre du transfert des compétences scientifiques des enseignants de la 7^e année terminale vers ceux de la 6^e année du secondaire. Les activités d'encadrement pédagogique ont également permis la réalisation de plus de 9 716 rapports d'inspection et de suivi.

Afin de pallier les insuffisances en équipements pédagogiques dans les lycées isolés, des caravanes scientifiques ont été déployées pour permettre la réalisation d'expériences pratiques directement dans ces établissements.

Modernisation des supports pédagogiques et numérisation

L'amélioration de la qualité des apprentissages a également été soutenue par un important effort de production et de diffusion de ressources pédagogiques.

En 2025, 125 titres scolaires ont été élaborés et révisés puis mis en ligne sur la plateforme numérique Koutoubi. Cette initiative s'est accompagnée de la distribution directe de 1,5 million de manuels, guides et cahiers dans les écoles pour les premiers grades du primaire.

Par ailleurs, 1 044 280 manuels ont été mis à disposition dans les kiosques de l'IPN, dont 560 020 pour l'enseignement primaire et 484 260 pour l'enseignement secondaire.

Valorisation de la profession enseignante

La valorisation de la profession enseignante constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité du système éducatif. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre à cet effet en 2025.

L'allocation de zone a été augmentée de 150 %, tandis que l'allocation de craie a été généralisée et portée à 4 500 MRU. Une prime de 6 000 MRU a été accordée aux enseignants contractuels, ainsi qu'une prime de 20 000 MRU aux enseignants de la 6AP.

Par ailleurs, un fonds d'appui au logement des enseignants a été créé, avec une dotation de 600 millions MRU dans le cadre du LFI 2026.

Ces mesures ont également été accompagnées par la titularisation de 2 809 prestataires de services d'enseignement et par la promotion de 3 421 enseignants à différents grades de la carrière éducative. Une prime d'encadrement de 10 000 MRU a également été accordée aux enseignants.

Renforcement du lien entre alphabétisation, formation et insertion professionnelle

Dans une perspective de consolidation du continuum éducatif vers l'insertion professionnelle, des efforts importants ont été engagés pour renforcer la formation technique et professionnelle, tout en développant des passerelles avec les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

La capacité d'accueil des établissements de formation professionnelle a ainsi été portée à 19 260 places en 2024-2025, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. Le lancement de nouvelles infrastructures, notamment l'École TIC de Nouadhibou, l'École commerciale de Nouakchott et l'antenne de l'EETFP de Rosso, devrait renforcer ce sous-secteur stratégique pour l'employabilité des jeunes.

Par ailleurs, la mobilisation du financement pour la création d'un grand pôle de formation professionnelle dans la moughataa de Dar Naim et d'une école spécialisée dans les métiers du BTP et de l'artisanat urbain dans la moughataa d'El Mina permettra de répondre aux défis d'insertion des jeunes urbains. Dans ces deux zones, le taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi atteint près de 30 % selon le RGPH 2023.

Dans cette même logique d'inclusion, une étude a été lancée pour la création d'une École de la deuxième chance destinée aux jeunes déscolarisés, afin de leur offrir des parcours de réintégration éducative combinant remise à niveau, acquisition de compétences de base et formation professionnelle.

L'amélioration de la qualité de la formation professionnelle a également été soutenue par la validation du Référentiel national de la qualité de la formation technique et professionnelle (RNQ-FTP) et par l'audit de neuf établissements sur la base de ce référentiel.

Les partenariats avec les institutions publiques et le secteur privé ont par ailleurs été consolidés afin d'aligner davantage les formations sur les besoins du marché du travail. En 2025, ces dispositifs ont permis la formation de 6 226 jeunes à travers des formations qualifiantes courtes et des programmes d'apprentissage.

Dans le cadre du renforcement du continuum entre éducation non formelle et insertion professionnelle, la stratégie gouvernementale cible également les jeunes issus de l'enseignement originel. Ainsi, en 2025, deux cents jeunes sortants des mahadras ont bénéficié de formations professionnelles dans différents métiers et ont été accompagnés dans leur insertion sur le marché du travail.

Parallèlement, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ont été mis en œuvre afin de doter les adultes et les jeunes non scolarisés des compétences de base nécessaires à l'accès à la formation et à

l'emploi. En 2025, 2 350 personnes analphabètes âgées de 15 ans et plus ont bénéficié de ces programmes, qui visent à renforcer les compétences fondamentales (lecture, écriture et calcul) en lien direct avec les activités économiques et professionnelles.

L'articulation entre alphabétisation fonctionnelle, formation professionnelle et insertion économique constitue ainsi un levier essentiel pour améliorer l'employabilité des jeunes et des adultes peu qualifiés, tout en contribuant à réduire les inégalités d'accès aux opportunités économiques.

Diversification et modernisation de l'enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie nationale adoptée en 2022, notamment à travers l'axe visant à améliorer l'accès et à diversifier l'offre de formation.

Dans ce cadre, l'Université de Nouadhibou composée trois facultés et d'un institut supérieur, a été créée et a accueilli une première promotion de plus de 500 étudiants. Par ailleurs, une Ecole nationale d'architecture a été créée à l'université de Nouakchott ainsi que le Centre de pédagogie universitaire. De même, le Centre de préparation aux concours d'agrégation a été mis en place à l'ENS, avec l'ouverture de deux filières : Mathématiques et Sciences physiques.

Par ailleurs, les études techniques et les programmes de formation relatifs au projet de la future faculté des sciences appliquées, financée par les Emirats Arabes Unies ont été achevées. D'autres part, le processus de création d'une école d'agronomie à Kaédi et d'une école de médecine vétérinaire à Néma a été engagé en partenariat avec la Banque islamique de développement. A ce titre, Les travaux d'élaboration des programmes de formation et les études techniques ont été entamés en 2025.

L'année a également été marquée par la création et la structuration de 37 nouvelles filières dans les différents établissements d'enseignement supérieur, contribuant ainsi à une meilleure adaptation de l'offre de formation aux besoins du développement économique et social.

Ces évolutions ont été soutenues par d'importants investissements dans les infrastructures et les équipements. Ainsi, Les nouveaux locaux de SupNum ont été achevés, améliorant de manière significative ses capacités d'accueil. Les travaux de construction de l'extension de l'ISSET de Rosso ainsi que ceux des locaux de Nouakchott Business School se poursuivent, avec des taux d'exécution respectifs de 85 % et 73 %. Les anciens locaux de l'Académie navale ont été réhabilités et accueillent désormais l'Université de Nouadhibou, tandis que les travaux de réhabilitation de l'ISCAE et ceux de l'Institut supérieur de génie industriel arrivent à leur terme. S'ajoute à cela la l'équipement de 210 salles et laboratoires et la réhabilitation de 112 locaux dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

Les efforts de modernisation et de numérisation se sont poursuivis avec la formation de 155 cadres de l'enseignement supérieur et l'organisation de 32 activités scientifiques et d'assurance qualité. En outre, 550 enseignants et étudiants ont été abonnés à des plateformes numériques, dont un abonnement accessible à l'ensemble des étudiants de l'Université de Nouakchott.

Enfin, au niveau de la recherche scientifique, les quatre écoles doctorales de l'Université de Nouakchott ont été réorganisées et cinq nouvelles écoles doctorales ont été créées dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les efforts de soutien à la recherche se sont également traduits par le financement de 33 projets de recherche bilatéraux, l'octroi de 46 bourses doctorales d'excellence ainsi que le financement de 75 mobilités de chercheurs.

III. Principaux défis structurels du secteur éducatif

Malgré des avancées notables, le secteur éducatif en Mauritanie reste confronté à des défis structurels importants. Ces défis entravent la réalisation de l'**Objectif de développement durable 4 (ODD4)**, qui vise à garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous.

1. Accès équitable et inclusion dans un contexte de pression démographique

La croissance démographique rapide et la dispersion géographique de la population compliquent l'accès universel à l'éducation. Les enfants issus de zones rurales, de milieux pauvres ou vulnérables restent les plus exposés au risque de non-scolarisation. L'équité dans l'accès constitue ainsi un enjeu majeur, en particulier en milieu rural et pour les populations marginalisées.

2. Égalité de genre et barrières socioculturelles

En Mauritanie, les indices de parité montrent un avantage en faveur des filles (1,07 au primaire, 1,13 au premier cycle du secondaire et 1,08 au second cycle), les données suggèrent que cette parité résulte en partie d'un décrochage croissant des garçons à tous les niveaux. La baisse de fréquentation masculine contribue à une parité « par le bas » plutôt qu'à une amélioration généralisée. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes de prévention du décrochage des garçons au primaire et au secondaire, notamment par le renforcement de l'orientation scolaire, la diversification des parcours (enseignement technique et professionnel) et l'amélioration de la qualité des apprentissages.

3. Qualité des apprentissages et acquisition des compétences fondamentales

L'amélioration des résultats d'apprentissage constitue un pilier central de la stratégie du gouvernement. En Mauritanie, les faibles niveaux d'acquisition des compétences de base (lecture, écriture, calcul) et le taux élevé d'analphabétisme (30%) témoignent des insuffisances du système éducatif. Cette situation limite le développement du capital humain et réduit l'impact de l'éducation sur l'employabilité et la croissance économique.

4. Pertinence des formations et adéquation avec le marché du travail

Le renforcement des liens entre éducation, formation et emploi est essentiel. En Mauritanie, l'inadéquation entre les formations proposées et les besoins du marché du travail, notamment dans les secteurs émergents comme le gaz et les mines, constitue un défi majeur. Le développement de la formation technique et professionnelle reste encore insuffisant pour répondre aux besoins économiques.

5. Financement durable et efficacité des dépenses éducatives

Les ressources allouées au secteur demeurent limitées au regard des besoins croissants. L'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et le renforcement du financement des sous-secteurs prioritaires sont essentiels pour soutenir les réformes et atteindre les objectifs éducatifs.

6. Gouvernance, pilotage et systèmes d'information

Enfin, la transformation des systèmes éducatifs, telle que promue par la SCAPP, repose sur une gouvernance renforcée et des systèmes d'information performants. En Mauritanie, les capacités institutionnelles en matière de planification, de coordination et de suivi-évaluation restent perfectibles. La faiblesse des systèmes d'information éducatifs limite la disponibilité de données fiables, essentielles pour une prise de décision éclairée et une gestion efficace du secteur.

IV. Perspectives du secteur éducatif

L'action gouvernementale en matière d'éducation s'inscrit dans une dynamique de transformation systémique visant à renforcer le capital humain, en particulier celui des jeunes, conformément aux orientations nationales. Elle repose sur la mise en œuvre effective de la réforme du système éducatif, en cohérence avec la loi d'orientation 2022-2023, le Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE III) et les engagements internationaux, notamment l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Cette vision traduit une approche intégrée du développement éducatif, fondée sur le principe du continuum éducatif, allant de l'éducation de base à l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle et les dispositifs d'alphabétisation et d'enseignement originel. L'objectif est de garantir des parcours éducatifs cohérents, inclusifs et adaptés aux besoins du développement économique et social du pays.

1. Éducation de base et enseignement secondaire : fondements du continuum

L'action du gouvernement dans ce sous-secteur repose sur trois axes structurants.

En premier lieu, le renforcement de l'accès, de l'équité et de l'inclusion vise à garantir l'accès universel à une éducation de base de qualité, à travers la mise en œuvre effective de l'obligation scolaire et la généralisation progressive de la gratuité de l'enseignement primaire à l'horizon 2028. Une attention particulière sera accordée à la réduction des disparités territoriales et sociales, notamment en faveur des filles en milieu rural, ainsi qu'à l'amélioration des transitions vers le secondaire.

En second lieu, l'amélioration de la qualité des apprentissages constitue une priorité centrale. Elle reposera sur la transformation du métier d'enseignant, le renforcement de la formation initiale et continue, ainsi que la modernisation des pratiques pédagogiques. La réforme des curricula, l'intégration des technologies, la promotion des disciplines scientifiques et la mise en œuvre de la réforme linguistique contribueront à renforcer la pertinence des apprentissages.

Enfin, le renforcement de la gouvernance et de l'efficacité du système éducatif permettra d'améliorer le pilotage global du secteur, notamment à travers la mise en place d'un système intégré de gestion (SIRAGE), la rationalisation de la carte scolaire, ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination, de redevabilité et de participation communautaire.

Ces réformes constituent le socle du continuum éducatif, en assurant des bases solides pour les parcours ultérieurs des apprenants.

2. Formation technique et professionnelle : un maillon clé de l'insertion

En articulation avec l'enseignement général, la formation technique et professionnelle (FTP) vise à offrir des parcours alternatifs et complémentaires, adaptés aux besoins du marché du travail.

Les perspectives portent sur l'amélioration de l'accès à travers le développement des infrastructures, l'extension des capacités d'accueil et la création de nouvelles structures, notamment dans des secteurs stratégiques tels que les industries extractives. La qualité de la formation sera renforcée par la modernisation des équipements, l'élaboration de programmes adaptés et la mise en place d'un référentiel national de qualité, ainsi que de dispositifs de certification des formateurs.

Par ailleurs, l'adéquation formation-emploi sera consolidée à travers le renforcement des partenariats avec le secteur privé, notamment les organisations professionnelles telles que l'Union nationale du

patronat mauritanien, ainsi que le développement de programmes d'apprentissage et d'insertion pour les jeunes. Les réformes institutionnelles engagées contribueront à améliorer la gouvernance et la durabilité du sous-secteur.

3. Enseignement supérieur : consolidation et valorisation du capital humain

Dans la continuité des parcours éducatifs, l'enseignement supérieur joue un rôle déterminant dans la formation de compétences avancées et la production de savoirs.

Les perspectives s'articulent autour du renforcement de la gouvernance, à travers la modernisation des outils de gestion, la digitalisation des services et l'introduction de contrats de performance. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité reposera sur le renforcement de l'encadrement pédagogique, l'évaluation des formations et le développement de dispositifs d'insertion professionnelle.

L'élargissement de l'accès, la diversification et la décentralisation de l'offre seront soutenus par des investissements dans les infrastructures et la création de nouveaux établissements dont les offres de formation sont adaptées aux besoins économiques, avec l'appui de partenaires tels que la Banque islamique de développement, le Fonds Saoudien pour le Développement et le Fonds Abu Dhabi pour le Développement. Par ailleurs, la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation contribuera à soutenir la transformation économique, tandis que l'amélioration des conditions de vie des étudiants renforcera la réussite académique et l'équité.

4. Enseignement originel et alphabétisation : inclusion et seconde chance éducative

En complément des parcours formels, l'enseignement originel et les programmes d'alphabétisation constituent des leviers essentiels d'inclusion éducative et sociale.

Les actions prévues visent à renforcer et structurer l'enseignement originel à travers le soutien aux mahadras, le développement des instituts régionaux, l'amélioration de leur gouvernance et la mise en place d'outils de planification, notamment des bases de données et des mécanismes de régulation.

En parallèle, les efforts de lutte contre l'analphabétisme seront intensifiés à travers l'ouverture de nouvelles classes d'alphabétisation et la révision de la stratégie nationale, en cohérence avec la loi d'orientation. Ces dispositifs offrent des opportunités de rattrapage et d'apprentissage tout au long de la vie, renforçant ainsi l'inclusivité du système éducatif.

V. Financement du chantier

La loi d'orientation n° 2022-023 engage l'État à garantir des ressources suffisantes pour le financement du secteur éducatif, en cohérence avec les recommandations du Cadre d'action Éducation 2030, qui préconise un niveau minimal de dépenses publiques équivalent à 4 % du PIB pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

En 2025, les dépenses consacrées à l'éducation sont estimées à 23 755 millions MRU, soit environ 20 % des dépenses publiques et 4,4 % du PIB, selon les données du ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système d'enseignement. Ces niveaux témoignent d'un effort budgétaire globalement conforme aux standards internationaux. Toutefois, cette appréciation doit être nuancée, dans la mesure où ces estimations reposent sur la loi de finances initiale et non sur les dépenses exécutées. Elles intègrent donc des hypothèses qui peuvent s'écarter de la réalité de l'exécution budgétaire.

Par ailleurs, des limites méthodologiques affectent la fiabilité de la ventilation sectorielle. À titre d'exemple, le tableau de suivi du ministère considère que 85 % du budget du ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel sont consacrés à l'éducation. Or, une analyse plus fine montre que les allocations effectivement destinées à l'enseignement originel et à l'alphabétisation — les deux sous-secteurs relevant directement de ce département — ne représentent qu'environ 13 % de son budget global. Cette surestimation conduit à une appréciation biaisée de l'effort réel en faveur de certains segments du système éducatif, en particulier ceux liés à l'éducation non formelle.

En ce qui concerne la structure des dépenses, les investissements publics dans le secteur de l'éducation s'élèvent en 2025 à 1 885 720 922 MRU sur financement domestique, contre 54 249 321 MRU sur financements extérieurs. Cette configuration traduit une forte dépendance aux ressources internes pour le financement des infrastructures et des équipements éducatifs, mais également une mobilisation relativement limitée des financements extérieurs au regard des besoins du secteur.

L'analyse de la répartition des ressources met en évidence une concentration marquée des financements au profit du sous-secteur de l'éducation de base et secondaire, qui absorbe environ 94 % des financements extérieurs et 58 % des ressources domestiques. Cette orientation reflète une priorité accordée à la scolarisation de base, en cohérence avec les objectifs d'accès universel. Néanmoins, elle soulève des enjeux d'équilibre dans l'allocation des ressources, notamment au détriment de sous-secteurs tels que la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'alphabétisation, qui jouent pourtant un rôle clé dans le développement des compétences et l'employabilité.

Dans ce contexte, plusieurs défis persistent en matière d'efficience et d'équité des dépenses publiques éducatives. D'une part, l'absence de données consolidées sur l'exécution budgétaire limite la capacité à évaluer l'efficacité réelle des allocations. D'autre part, la forte concentration des ressources sur certains sous-secteurs peut réduire l'impact global du système éducatif sur le développement du capital humain. Enfin, l'amélioration de la transparence budgétaire, du suivi des dépenses et de leur alignement sur les priorités stratégiques apparaît comme une condition essentielle pour renforcer la performance du secteur.

Tableau 2 : Suivi des investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement

Programmation SCAPP 2021-2025	Coût Plan d'Action SCAPP 2021-25	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024		2025	
Chantiers		Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
Chantier4: "Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle"	26 521	1 076	153	1 639	703	839	662,35	1544 ¹¹	1026	1885,72 ¹²	354,25

VI. Conclusions du chantier

L'analyse du chantier Éducation dans le cadre de la SCAPP met en évidence des avancées réelles, mais également des limites structurelles qui continuent de freiner la transformation du système éducatif en Mauritanie. L'engagement de l'État, matérialisé à travers la loi d'orientation n° 2022-023 et les efforts budgétaires consentis, témoigne d'une volonté politique affirmée de faire de l'éducation un levier central du développement. Avec un niveau de dépenses atteignant 4,4 % du PIB en 2025, le pays se situe

¹¹ Source Rapport de la revue conjointe du PNDSE

¹² Fichier d'exécution du BCI, MAED

globalement dans les standards recommandés par l'UNESCO dans le cadre de l'Cadre d'action Éducation 2030. Toutefois, cette performance apparente masque des fragilités importantes liées à la qualité de la dépense, à sa répartition et à son efficacité.

En effet, les limites méthodologiques dans le suivi budgétaire, notamment l'écart entre les prévisions et l'exécution, ainsi que les biais dans la ventilation sectorielle, réduisent la lisibilité de l'effort réel consenti. De plus, la concentration des ressources sur l'éducation de base, bien qu'elle soit cohérente avec les objectifs d'accès universel, tend à marginaliser d'autres sous-secteurs stratégiques comme la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'alphabétisation. Cette situation pose la question de l'équilibre global du système éducatif et de sa capacité à répondre de manière intégrée aux besoins du marché du travail et aux exigences du développement.

Sur le plan des résultats, les progrès observés dans certains domaines, notamment le préscolaire et l'enseignement supérieur, traduisent l'impact positif des politiques publiques mises en œuvre. L'augmentation du taux de préscolarisation et la croissance significative des effectifs dans le supérieur témoignent d'une dynamique d'expansion du système éducatif. Toutefois, ces avancées restent inégales et souvent insuffisantes au regard des défis persistants.

L'éducation de base constitue à cet égard le principal point de fragilité du système. Les faibles taux d'achèvement du cycle primaire, combinés à des disparités sociales, territoriales et économiques marquées, révèlent des limites importantes en matière d'équité et d'efficacité interne. Le fait qu'une proportion significative d'enfants n'achève pas le cycle primaire compromet non seulement leurs perspectives éducatives futures, mais aussi la capacité du pays à construire un socle solide de compétences fondamentales. Cette situation affecte directement l'ensemble du continuum éducatif, en réduisant les flux vers les niveaux secondaire, professionnel et supérieur.

Par ailleurs, les défis liés à la qualité des apprentissages demeurent préoccupants. Les faibles niveaux d'acquisition des compétences de base, associés à un taux d'analphabétisme encore élevé, limitent l'impact de l'éducation sur le développement du capital humain. Cette problématique est renforcée par des contraintes structurelles, notamment la pression démographique, la dispersion territoriale, les inégalités de genre et les barrières socioculturelles.

Dans ce contexte, la formation technique et professionnelle apparaît comme un levier stratégique encore sous-exploité. Malgré les réformes engagées et les progrès réalisés, le sous-secteur peine à jouer pleinement son rôle dans l'insertion des jeunes et l'adéquation entre formation et emploi. De même, l'enseignement supérieur, bien qu'en expansion, fait face à des défis liés à la qualité de l'encadrement, à la pertinence des formations et à la pression croissante sur les infrastructures.

L'alphabétisation et l'enseignement originel, quant à eux, restent essentiels pour assurer l'inclusion et l'apprentissage tout au long de la vie. Cependant, leur faible intégration dans les dispositifs de planification et de financement limite leur contribution au développement global du système éducatif. Les disparités persistantes, notamment en défaveur des femmes et des populations rurales, soulignent la nécessité de renforcer les politiques ciblées en faveur de ces groupes.

Au-delà des enjeux sectoriels, la gouvernance du système éducatif constitue un défi transversal majeur. Les insuffisances en matière de planification, de coordination et de suivi-évaluation, combinées à la faiblesse des systèmes d'information, limitent la capacité des décideurs à orienter efficacement les politiques publiques. L'absence de données fiables et actualisées constitue un obstacle important à une gestion fondée sur les résultats et à une allocation optimale des ressources.

Face à ces défis, les perspectives définies par le gouvernement traduisent une volonté de transformation en profondeur du système éducatif, fondée sur une approche intégrée du continuum éducatif. Cette approche vise à assurer la cohérence entre les différents niveaux d'enseignement et à garantir des parcours éducatifs fluides, inclusifs et adaptés aux besoins du développement économique et social.

La réussite de cette transformation repose toutefois sur plusieurs conditions essentielles. En premier lieu, il est impératif de renforcer l'efficacité et l'équité des dépenses publiques, en améliorant la transparence budgétaire, le suivi de l'exécution et l'allocation des ressources en fonction des priorités stratégiques. En second lieu, l'amélioration de la qualité des apprentissages doit être placée au cœur des politiques éducatives, à travers la valorisation du métier d'enseignant, la réforme des pratiques pédagogiques et le renforcement des dispositifs d'évaluation.

Par ailleurs, le développement de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre éducation et emploi doivent être accélérés afin de répondre aux besoins du marché du travail, notamment dans les secteurs émergents. De même, la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle doit être consolidée pour garantir l'inclusion et l'apprentissage tout au long de la vie.

Enfin, le renforcement de la gouvernance et des systèmes d'information apparaît comme une condition indispensable pour améliorer le pilotage du secteur et assurer une prise de décision fondée sur des données probantes. Cela implique un investissement accru dans les capacités institutionnelles, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents acteurs du système éducatif.

En définitive, si des progrès notables ont été réalisés, la transformation du système éducatif mauritanien demeure un chantier de long terme, nécessitant des efforts soutenus et une mobilisation collective de l'ensemble des parties prenantes. L'éducation, en tant que pilier du développement durable, doit continuer à être au cœur des priorités nationales afin de permettre à la Mauritanie de relever les défis économiques, sociaux et démographiques auxquels elle est confrontée, et de construire un avenir plus inclusif et prospère pour l'ensemble de sa population.

VII. Recommandations

Le nouveau plan quinquennal de la SCAPP devra s'inscrire dans une vision intégrée et cohérente, fondée sur le continuum éducatif et orientée vers le développement du capital humain. La réussite de cette transformation repose sur la capacité à articuler les réformes autour de priorités claires : équité, qualité, pertinence et gouvernance.

La mise en œuvre effective de ces orientations stratégiques permettra de doter la Mauritanie d'un système éducatif performant, inclusif et adapté aux exigences du développement durable, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité de l'économie nationale et à promouvoir une croissance inclusive et durable.

Le renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif constitue un préalable essentiel à toute réforme durable. Il s'agira de mettre en place un cadre unifié de pilotage assurant une coordination effective entre les différents ministères et sous-secteurs, dans une logique de continuum éducatif. Cette dynamique devra s'appuyer sur le déploiement d'un système intégré d'information et de gestion couvrant l'ensemble des niveaux, formels et non formels, afin de permettre un suivi en temps réel des indicateurs. Dans cette perspective, l'alignement des cycles de planification, de budgétisation et de production statistique apparaît indispensable pour améliorer la disponibilité et l'utilisation des données dans la prise de décision. Enfin, l'instauration de mécanismes de redevabilité, notamment à travers la contractualisation et les contrats de performance, contribuera à renforcer l'efficacité globale du système.

L'amélioration de l'efficacité, de l'équité et de la transparence du financement constitue un levier déterminant pour soutenir la transformation du secteur. Le passage à une logique de budgétisation axée sur les résultats devra permettre de mieux orienter les ressources vers les priorités stratégiques, sur la base d'indicateurs de performance clairement définis. Cette évolution devra être accompagnée d'un renforcement du suivi de l'exécution budgétaire afin de disposer de données fiables sur les dépenses réelles. Par ailleurs, une attention particulière devra être accordée au rééquilibrage des allocations entre

les sous-secteurs, notamment en faveur de la formation professionnelle, de l’alphabétisation et du préscolaire. La mobilisation accrue de financements extérieurs et le recours à des mécanismes innovants, tels que les partenariats public-privé, devront compléter cet effort, tout en veillant à une meilleure équité territoriale dans la distribution des ressources.

La garantie d’un accès universel à l’éducation et la réduction des inégalités doivent rester au cœur de l’action publique. Cela implique d’accélérer la mise en œuvre effective de l’obligation scolaire et la généralisation progressive de la gratuité de l’enseignement de base. Des stratégies ciblées devront être déployées pour réduire les disparités territoriales et sociales, notamment en faveur des filles, des populations rurales et des ménages les plus vulnérables. Dans les zones à faible densité, des solutions innovantes telles que les écoles satellites, les classes multigrades ou les dispositifs numériques devront être encouragées. Par ailleurs, le renforcement des mécanismes de maintien des élèves à l’école, à travers des programmes de soutien social et de sensibilisation communautaire, sera déterminant pour améliorer la rétention scolaire.

L’amélioration de la qualité des apprentissages constitue un enjeu central pour renforcer l’impact du système éducatif. Les politiques éducatives devront être recentrées sur l’acquisition des compétences fondamentales dès les premières années de scolarité. Cela suppose une transformation en profondeur de la formation des enseignants, tant initiale que continue, en intégrant des approches innovantes telles que la formation hybride et l’accompagnement pédagogique de proximité. La révision des curricula devra permettre une meilleure intégration des compétences du XXI^e siècle, notamment dans les domaines scientifiques, technologiques et numériques. En parallèle, la mise en place de systèmes réguliers d’évaluation des acquis des élèves permettra d’orienter les politiques pédagogiques, tandis que la valorisation de la profession enseignante contribuera à renforcer l’attractivité et la performance du métier.

Le renforcement de la pertinence des formations et de l’employabilité des jeunes constitue un impératif pour accompagner les transformations économiques du pays. Il conviendra de développer une stratégie intégrée de formation professionnelle en étroite articulation avec les besoins du marché du travail, en renforçant les partenariats avec le secteur privé. La co-construction des programmes de formation, le développement de l’apprentissage et la mise en place de dispositifs d’orientation dès le secondaire permettront de mieux préparer les jeunes à leur insertion professionnelle. Le développement de filières dans les secteurs porteurs, ainsi que la promotion de l’entrepreneuriat, devront compléter cette approche.

La consolidation de l’enseignement supérieur et de la recherche représente un levier stratégique pour le développement du capital humain. Le renforcement de la gouvernance des universités, à travers une autonomie encadrée et des mécanismes de contractualisation, permettra d’améliorer leur performance. Parallèlement, l’amélioration du taux d’encadrement, le développement de filières stratégiques et l’investissement dans la recherche scientifique contribueront à renforcer la qualité et la pertinence du système. L’amélioration des conditions de vie des étudiants demeure également un facteur clé de réussite académique et d’équité.

La promotion de l’alphabétisation et de l’apprentissage tout au long de la vie constitue un pilier essentiel d’inclusion sociale. L’élaboration d’une stratégie nationale intégrée, ciblant en priorité les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, permettra de renforcer l’impact des programmes existants. Le développement de l’alphabétisation fonctionnelle, en lien avec les activités économiques locales, ainsi que l’intégration renforcée de l’enseignement originel dans le système éducatif global, contribueront à structurer ce sous-secteur. La mise en place de passerelles entre l’éducation non formelle et formelle permettra en outre d’assurer une meilleure continuité des parcours.

La transformation numérique du secteur éducatif doit être accélérée afin de moderniser les pratiques d’enseignement et de gestion. Le déploiement d’une stratégie nationale d’éducation numérique, couvrant les infrastructures, les contenus et les compétences, permettra de généraliser l’utilisation des

outils numériques. Le développement de plateformes d'apprentissage en ligne et de systèmes de gestion des données éducatives devra s'accompagner d'efforts visant à réduire la fracture numérique, notamment dans les zones rurales.

Le renforcement de la résilience du système éducatif apparaît enfin indispensable dans un contexte marqué par des risques multiples. L'intégration de mécanismes de gestion des crises dans la planification éducative, le développement de solutions alternatives d'apprentissage et le renforcement de la coordination entre action humanitaire et développement permettront d'assurer la continuité éducative en toutes circonstances.

Enfin, le développement d'un système robuste de suivi-évaluation constitue une condition essentielle de réussite. La mise en place d'indicateurs pertinents, la disponibilité de données fiables et désagrégées, ainsi que la promotion d'une culture de la performance et de l'apprentissage institutionnel permettront d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. L'utilisation systématique des résultats de l'évaluation pour ajuster les interventions garantira une meilleure adaptation du système éducatif aux défis futurs.

VIII. Annexes

VIII.1. Bibliographie

- Loi d'orientation 023-2022 du système éducatif national ;
- SCAPP 2016-2030 ;
- Plan d'actions 2021-2025
- Rapport d'Etat de diagnostic du system éducatif RESEN 2023
- Programme national de développement du secteur de l'éducation II et III, ministère de l'Éducation nationale, Mauritanie
- Politique nationale enseignante 2023-2030, mai 2023, ministère de l'Éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Mauritanie
- Rapport d'évaluation indépendante du PNDSE II, Institutions et développement, 2024, Mauritanie
- Rapport de la revue conjointe du PNDSE
- Les rapports thématique RGPH 2023, ANSADE, Mauritanie
- Indicateurs de prestation de services en éducation (SDI), 2024, ANSADE, Cellule d'évaluation, Mauritanie
- Les matrices de suivi des PTA des départements sectoriels, 2025, Primature, Mauritanie